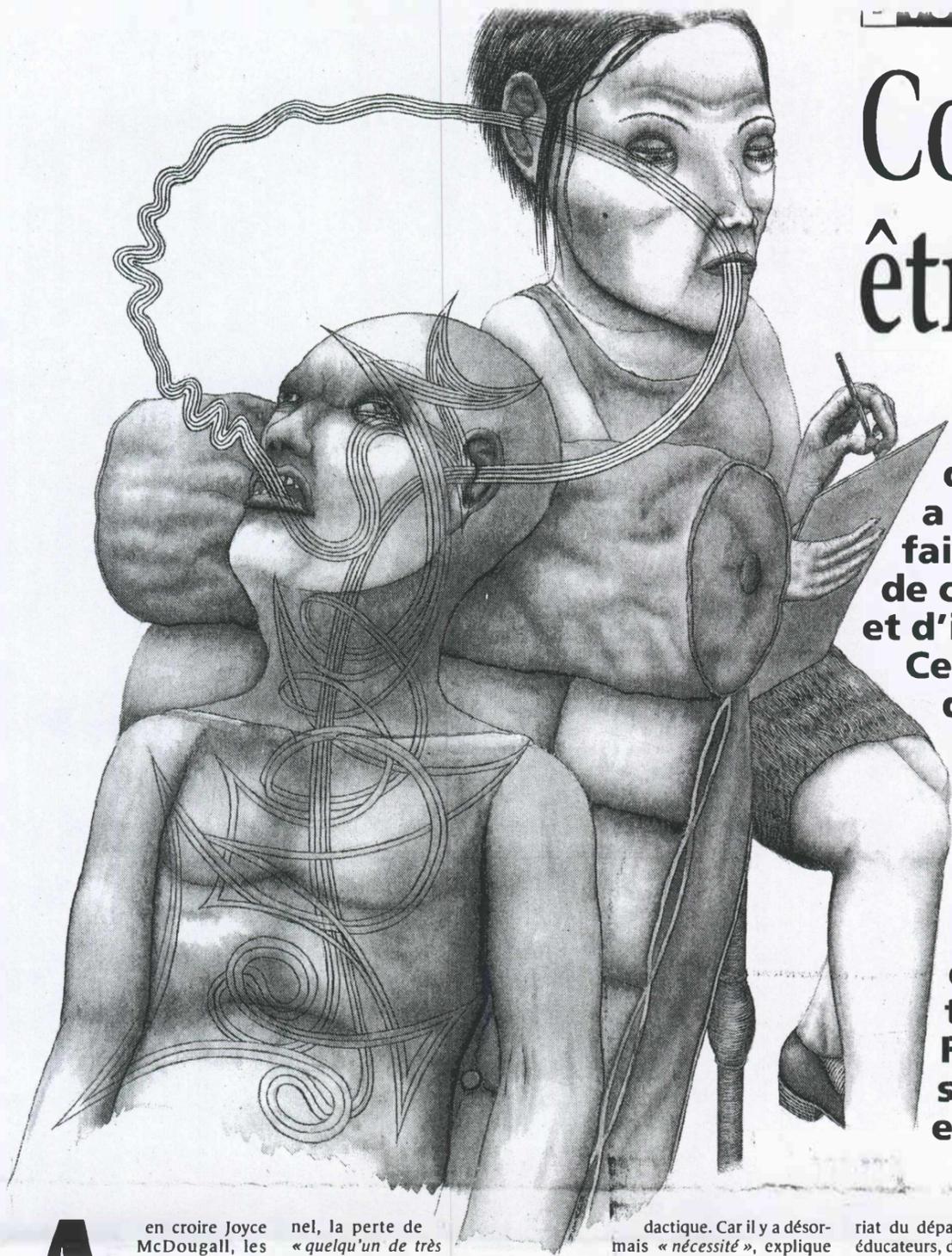


Comment peut-on être analyste

La formation des psychanalystes a toujours fait l'objet de controverses et d'interrogations. Ce métier qui s'exerce en dehors du contrôle de l'Etat est le fruit d'une expérience personnelle plus que d'un savoir théorique. Regards sur une profession en quête de statut



A en croire Joyce McDougall, les psychanalystes sont des gens comme les autres : « Fragiles, narcissiques et névrosés. » A ceci près qu'ils sont, « du moins on l'espère, conscients de leur psychisme troublé », ajoute l'auteur de *Plaidoyer pour une certaine anormalité* (Gallimard). Singulière clairvoyance. C'est que, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des activités soignantes – « on ne devient pas dentiste parce qu'on a mal aux dents » –, le désir d'être analyste « ne survient pas chez celui qui n'a jamais connu la souffrance psychique ou qui n'y attache aucune importance ».

Souffrir, le savoir... et en faire son métier ? A condition de prendre le terme « au sens de métier à tisser et non de profession », s'amuse Jean-Bertrand Pontalis : « C'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en écrivant qu'on devient, comme disait Queneau, "écrivain" ; mais c'est aussi en faisant de l'analyse qu'on devient analyste. » Etrange tissage, inachevé, comme un départ sans cesse recommencé. « L'aventure de l'exil et de la psychanalyse, c'est le même voyage : il y a de la douleur, mais aussi un sentiment de libération », souligne Fethi Benslama, fondateur de la revue *Intersignes* et qui anime, à Paris, l'Institut d'étude et de formation sur les enjeux psychiques et sociaux de l'immigration. « Etre analyste, c'est un travail – littéralement extraordinaire – de méditation, de concentration et d'attention à la parole. Cela relève du recueillement », estime cet admirateur d'Ibn Arabi et des poètes soufis – ces « chercheurs d'âme » du monde musulman médiéval.

Psychanalyste pour enfants, ancienne élève de Françoise Dolto, Anna préfère garder l'anonymat pour évoquer ce « long cheminement » à l'intérieur d'elle-même qui l'a conduite à passer de l'autre côté du divan. Quand elle arrive à Paris, à la fin des années 70, Anna n'a qu'une licence de psychologie en poche : « A l'époque, je ne pensais même pas faire une analyse, et encore moins devenir psychanalyste. » Il faudra un drame person-

nel, la perte de « quelqu'un de très proche », pour qu'elle se lance dans l'aventure et entreprenne une analyse.

Cette première traversée dure huit ans. C'est là, sur le divan, durant ces années « d'exploration, de questionnements et d'hésitations », que naît et se confirme le projet de devenir analyste. Son premier patient, sa première séance, Anna s'en souvient comme si c'était hier. Elle n'a oublié ni le trac ni ce presque bonheur qui l'alourdit soudain. « J'ai eu le sentiment que cette personne m'adressait la promesse d'une très grande confiance,

« Je préfère qu'il y ait des analystes charlatans plutôt que des analystes diplômés »

Jean Laplanche, Laboratoire de psychanalyse et de psychopathologie, Paris-VII

se souvient-elle. Au départ, j'étais nouée. Cela ressemblait à ce que j'avais ressenti lorsque j'étais patiente et que je me demandais sans cesse : "Où je vais ?" En passant du divan au fauteuil, l'analyste devient, dit Fethi Benslama, ce « petit objet flottant » qui reçoit, silencieux, la parole du patient. « Au début, cette expérience d'altérité submerge, on est bouleversé, dit-il. L'autre va s'écouter à travers mon écoute. L'analyste est un étranger qui doit toujours le devenir. »

Créé en 1920 à l'initiative de Karl Abraham, l'Institut psychanalytique de Berlin est le premier du genre, où vont s'ériger, peu à peu, les règles de formation – dont celle, primordiale, de l'analyse di-

dactique. Car il y a désormais « nécessité », explique alors Sigmund Freud, pour toute personne souhaitant pratiquer la psychanalyse, « de se soumettre auparavant elle-même à cette épreuve » chez « un analyste qualifié ». Comme le remarquera plus tard le Canadien Henri F. Ellenberg, l'analyse didactique tient autant « de la "maladie initiatique" qui confère au chamane son pouvoir de guérison » que « de la "névrose créatrice", telle que l'avaient vécue et décrite les grands pionniers de la découverte de l'inconscient ».

La formation des psychanalystes – objet récurrent d'interrogations et de controverses au sein du mouvement freudien – repose sur trois piliers : l'analyse personnelle ou didactique ; l'analyse de contrôle, baptisée aussi supervision, voire superaudition (le psychanalyste débutant fait le point, avec un analyste expérimenté, sur la cure qu'il a entamée avec un patient) ; et l'enseignement théorique, dispensé dans les séminaires organisés par les écoles et sociétés psychanalytiques, ou encore dans les universités, comme, par exemple, à la faculté de psychologie de Paris-VII (Jussieu) ou au département de psychanalyse de Paris-VIII (Saint-Denis), qui préparent au diplôme d'études approfondies (DEA).

L'OBTENTION de diplômes n'a jamais, cependant, constitué un sésame : « L'étudiant (...) n'apprendra jamais la psychanalyse proprement dite » sur les bancs de l'université, avait, en son temps, averti Freud. Celle-ci, précisait-il, peut lui transmettre, au mieux, « quelque chose sur la psychanalyse et quelque chose venant de la psychanalyse ». Rien de plus, et surtout pas, bien sûr, le titre de psychanalyste. Sur ce point, en un siècle, les choses n'ont pas changé. « Si je viens ici, c'est pour essayer d'enrichir mon bagage théorique », explique une femme médecin, inscrite comme étudiante au département de psychanalyse de Paris-VIII. Ici, comme à Paris-VII, les étudiants salariés forment la majorité des élèves. « Les gens ne s'inscrivent pas en cours de psychanalyse avec l'idée de trouver un emploi. Souvent, ils l'ont déjà », confirme-t-on au secréta-

riat du département. A côté des éducateurs, des enseignants et des professions médicales ou paramédicales, on trouve aussi, désormais, « des spécialistes du monde judiciaire ou des gens qui travaillent au service ressources humaines de leur entreprise ».

L'orientation lacanienne du département psychanalyse de Paris-VIII, fondé en 1969 par Serge Leclair au sein de l'ex-université de Vincennes, est ouvertement proclamée. Le département, dirigé depuis 1974 par Jacques-Alain Miller, gendre de Lacan, a souvent été considéré comme une annexe de l'Ecole de la cause freudienne

charlatans plutôt que des analystes diplômés ! », affirme sans ambages Jean Laplanche à propos de la prolifération des cabinets de psychanalystes. « Que l'Etat taxe mes revenus, c'est légitime ; qu'il m'oblige un jour à être payé par chèque ou par carte, pourquoi pas ; mais en dehors de ça, que l'Etat ne vienne pas se mêler de ma pratique », prévient le fondateur du Laboratoire de psychanalyse et de psychopathologie à Paris-VII. L'idée, régulièrement brandie, de réglementer la profession de psychanalyste est « bien plus grave » que cette « espèce de no man's land » où elle se trouve, insiste Jean Laplanche. Un

« Les psychanalystes vont pouvoir reculer cette échéance quelque temps mais, un jour ou l'autre, ils seront dans le collimateur. Il vaut mieux que ce soit eux qui prennent l'initiative, plutôt qu'il leur soit imposé un statut inadéquat »

André Green

(ECF). De même, les UER de Paris-V et Paris-VII, où Juliette Favez-Boutonnier, Pierre Férida et, surtout, Jean Laplanche ont fait œuvre pionnière, ont longtemps été désignées comme des fiées de la Société psychanalytique de Paris (SPP) et de l'Association psychanalytique de France (APF). Ce « marquage » clanique, qui se vérifie également en province, s'est toutefois estompé au fil des ans. Mais là n'est pas l'essentiel. Tolérée à l'université – hier, sous l'ombre de la psychiatrie, aujourd'hui de la psychologie –, mais absente des grands instituts comme le Collège de France ou l'Ecole des hautes études en sciences sociales, la psychanalyse a du mal à trouver sa place. On chipote sur sa rigueur, sa validité, son utilité. « Cette résistance, c'est l'héritage français : plutôt la vieille Sorbonne que Freud ! », résume Elisabeth Roudinesco, directrice de recherches à Paris-VII.

Comme les cartomanciens et les prostitué(e)s, les psychanalystes travaillent sans diplôme, mais aussi sans statut juridique. « Je préfère qu'il y ait des analystes

no man's land relatif, rappelle-t-il, puisque les différentes sociétés ou associations psychanalytiques se portent « garantes du sérieux de leurs membres ».

Ce point de vue, on s'en doute, ne fait pas l'unanimité. « Tant que les psychanalystes étaient des praticiens à plein temps de la psychanalyse, celle-ci se vivait de leur propre expérience. Mais que dire de ceux qui, désormais, passent le plus clair de leur temps à faire des psychothérapies, c'est-à-dire autre chose que la psychanalyse ? », s'interroge Daniel Widlöcher. Sans nier que l'intervention de l'Etat puisse être « une source de malentendus et de dangers », André Green estime que l'instauration d'une réglementation de la profession est devenue inéluctable : « Les psychanalystes vont pouvoir reculer cette échéance quelque temps, mais, un jour ou l'autre, ils seront dans le collimateur. Il vaut mieux que ce soient eux qui prennent l'initiative, plutôt qu'il leur soit imposé un statut inadéquat. »

Un avis que ne partage pas Gilbert Diatkine, qui redoute « une remise en cause du secret, capital

en médecine, et plus encore en psychanalyse ». Chargé de cours à l'université Lyon-II, Jean-Jacques Ritz ne trouve, lui, « ni absurde ni scandaleux » de soulever la question. Une réglementation permettrait-elle de limiter les dérapages – tarifs extravagants, voire cas d'abus sexuels – « à propos desquels, comme pour le viol, le silence est de mise » ? Certains, comme François Roustang, prônent la création d'« un statut minimal ». D'autres, également favorables à une réglementation, demandent, comme Jacques Sédal et les militants de l'Association pour une instance tierce des psychanalystes (APUI), que l'habilitation des psychanalystes soit officiellement déléguée « aux écoles et institutions psychanalytiques », et non à l'Etat.

CETTE question du statut ne se pose pas qu'en France. En Allemagne, où existe, comme en Autriche, un statut du psychothérapeute, « l'immense majorité des psychanalystes sont médecins ou psychologues, avec cures remboursées », explique Patrick Guyomard. En Italie, une loi a été votée, en février 1999, qui réglemente la profession de psychologue. L'ordre des psychologues, nouvellement institué, donne désormais les « habilitations pour le secteur privé ou l'hôpital », précise la psychanalyste Anna Džani. L'affaire, souligne-t-elle, n'a pas été sans susciter de « grands malentendus », psychothérapeutes et psychanalystes ayant craint, un moment, d'être concernés par cette loi. Ce qui, finalement, ne sera pas le cas. Jusqu'à nouvel ordre, à Rome comme à Paris, la psychanalyse échappe au contrôle de l'Etat. A Londres aussi, où l'ancêtre British Psychoanalytic Society (BPS), fondée en 1919, régit la profession : c'est elle qui forme l'immense majorité des analystes et leur donne l'habilitation.

En France, où cohabitent une vingtaine d'associations, groupes et sociétés psychanalytiques, « le statu quo a été préservé », se réjouit M. Guyomard. Il a permis d'éviter que la psychanalyse ne soit soumise au contrôle de l'Etat. Mais les pressions sont fortes, aggravées par les affaires de sectes. En témoigne la proposition de loi que le député et maire d'Annecy-le-Vieux, le docteur Bernard Accoyer (RPR), devrait déposer dans les prochaines semaines. Son texte vise, non la psychanalyse, mais le statut des psychothérapies. Celles-ci ne pourront être prescrites et mises en œuvre que par des « professionnels qualifiés », médecins-psychiatres et psychologues cliniciens. La proposition de loi du député de Haute-Savoie prévoit, en outre, que les psychothérapeutes exerçant « depuis plus de cinq ans » à la date de promulgation de la loi pourront poursuivre leur activité « après évaluation de leurs connaissances et pratiques, par un jury composé d'universitaires et de professionnels, composition fixée par décret en Conseil d'Etat ».

Les descendants de Freud en seront-ils touchés ? Rien n'est moins sûr. La question du statut, cette « baleine blanche » de l'histoire de la psychanalyse, a encore de beaux jours et de belles polémiques devant elle.

Catherine Simon
Dessin : Nuvis

★ Cent ans après, entretiens avec Patrick Froté, Gallimard, 1998. « Doit-on enseigner la psychanalyse à l'université ? », article de Sigmund Freud, publié dans le tome 1 de *Résultats, idées, problèmes*, PUF, 1984. *Etat des lieux de la psychanalyse*, de Serge Leclair et l'APUI (Albin Michel, 1991).

PROCHAIN ARTICLE :
L'exception anglaise